

Image not found or type unknown



Droits APL sur les apprenties

Par **syll**, le **01/07/2016** à **00:14**

bonjour ts le mondermma fille est en apprentie depuis septembre 2015 elle est majeure depuis fin 2015 en alternance/ecole elle perçoit un salaire mensuel de 550 euros net moi je viens d etre au chômage et la caf me supprime mes allocations logement car elle travaille c est normal??????

Par **cocotte1003**, le **01/07/2016** à **06:53**

Bonjour, pour le calcul des allocations logement, il est tenu compte de tous les revenus du foyer. La caf propose un site de simulation pour connaître vos droits aux allocations et au besoin voyez une assistante sociale, cordialement